ECHOS DE LHUIS

BULLETIN MUNICIPAL ET COMMUNAL

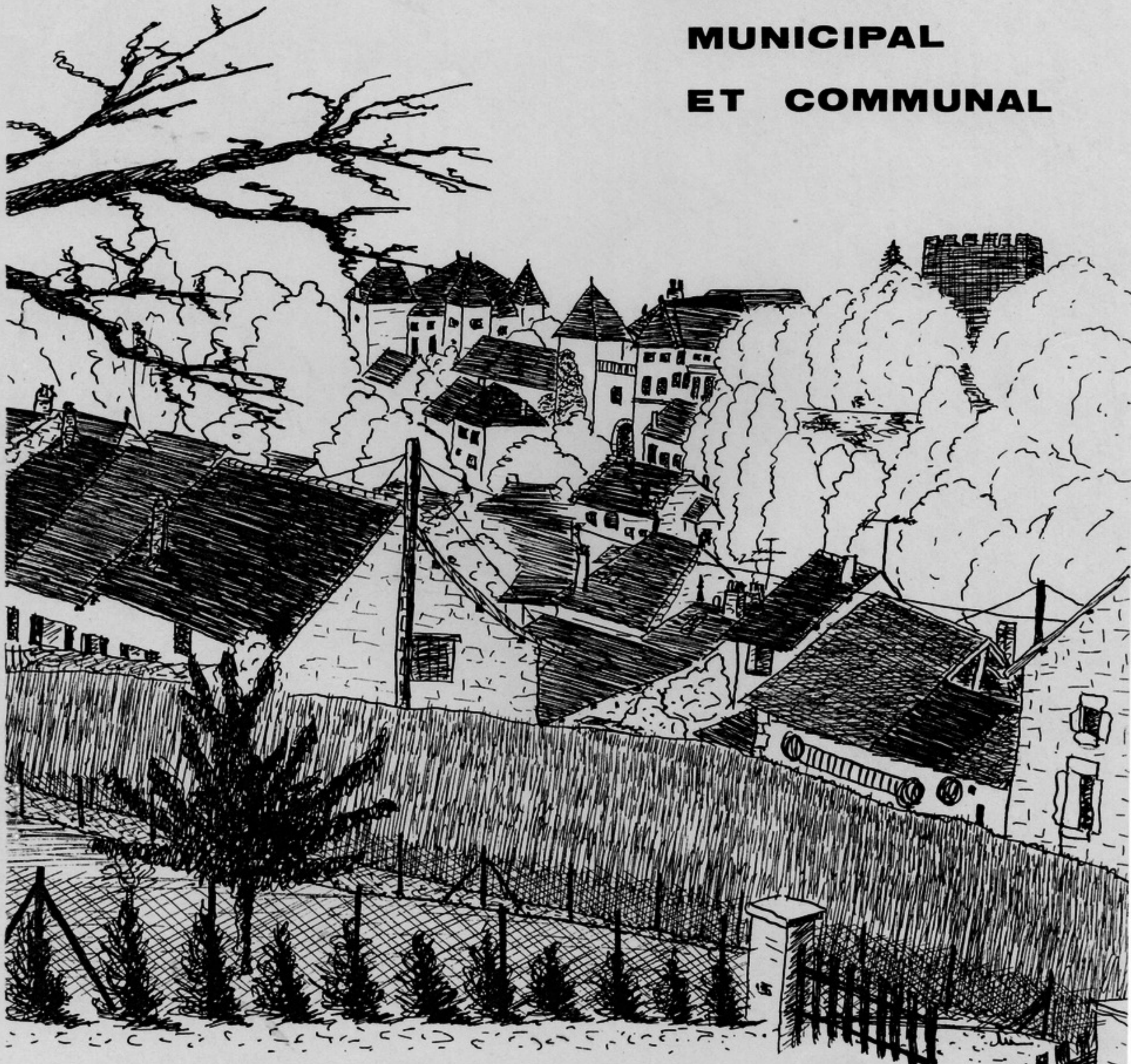

N.1 AVRIL-MAI 1983

E D I T O R I A L

Vous avez appris,soit en lisant la presse locale,soit en consultant "la grille" en mairie que l'Echo de Lhuis allait continuer sa parution sous forme municipale et communale,financé par le budget,personnellement j'en suis très heureux.

Ne vous attendez pas à une revue luxueuse comme vous avez pu en voir dans certaines grandes villes;avec une parfaite sagesse la Commission de l'Information et de la Communicationl'a voulue simple,voire rustique pour des raisons évidentes d'économie.

La nouvelle municipalité doit achever la construction et le paiement de la salle polyvalente et bien que le financement ait été très correctement mis en place par l'ancienne municipalité il nous faut faire face à des suppléments de prix dus aux surprises rencontrées au cours de la construction par le"greffage"d'un batiment neuf important sur une construction ancienne.De plus il y a des révisions de prix inévitables à cause de l'inflation.

Le dépot actuel d'ordures ménagères est bientôt plein,il faut donc chercher autre chose.La municipalité sortante avait étudié la construction d'un four incinérateur(en syndicat avec des communes voisines)solution non retenue à l'époque parce que très onéreuse.Nous nous orientons donc vers un dépot controlé d'ordures ménagères pour lequel des règles très strictes sont imposées par l'administration: un dossier de demande d'autorisation est en cours de préparation mais il nous est impossible de prévoir l'aboutissement de cette demande car,au moins sept organismes doivent donner leur avis dont l'un des plus importants est le service géologique à cause de la pollution.

Il reste encore beaucoup à faire pour les chemins communaux;la commission concernée a commencé l'élaboration d'un plan d'entretien qui s'étalerait sur plusieurs budgets mais le printemps désolant que nous vivons a tout remis en question:la commission va donc recommencer le travail.

Vous devez savoir aussi qu'un plan d'Occupation des Sols (POS)bien avancé par la municipalité précédente est en cours d'achèvement et aussitôt il sera soumis à l'enquête d'utilité publique.C'est un document important pour l'avenir harmonieux de notre commune mais il nous impose des contraintes sérieuses quant aux captages de nos sources qui doivent être impérativement protégées de la pollution.Notre commune compte cinq sources pour alimenter le bourg et les hameaux,donc il y a les cinq captages à protégér.Tout cela va gréver les budgets futurs car les périmètres immédiats(de surfaces non négligeables pour certaines sources)doivent devenir la propriété de la commune et être entièrement clos.Restera ensuite le périmètre rapproché de surface très étendue où le pacage des bestiaux est interdit:nous aurons certainement des choix à faire.

Vous voyez que nous avons du pain sur la planche et comme vous pouvez le constater à la lecture de votre revue les commissions ont été mise rapidement au travail et elles continueront dans l'avenir.

Je compte bien me servir d'elles pour tous les problèmes communaux pour avoir ensuite l'avis de tous les conseillés municipaux (dames ou hommes)sans aucune exclusive car je suis un partisan convaincu de la concertation et du dialogue.

Alphonse GIROUD.

BUDGET PRIMITIF VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

EXERCICE 1983:

S E C T I O N F O N C T I O N N E M E N T

DEPENSES:	1982	1983
Ch.60 Denrées et fournitures	70.000	73.000
Ch.61 Frais de personnel	203.000	222.000
Ch.62 Impots et taxes	6.200	7.100
Ch.63 Travaux et services extérieurs	323.422	292.819
Ch.64 Participation contingent	45.534	60.570
Ch.65 Allocations subventions	25.160	26.760
Ch.66 Frais de gestion générale	47.940	53.000
Ch.67 Frais financiers	94.313	152.715
CH.682 Charges antérieures	149	
Ch.683 Prélèvements dépenses investissemnt	93.819	672.995
Total Dépenses Fonctionnement:	909.537	1.560.959

RECETTES:		
Ch.70 Produits de l'exploitation	63.000	75.000
Ch.71 Produits domaniaux	70.054	112.300
Ch.72 Produits financiers	2.400	1.300
Ch.73 Recouvrement subventions	30.981	6.000
Ch.74 Dotation globale de fonctionnement	323.929	392.530
Ch.75 Impots indirects	22.910	31.319
Ch.77 Contributions directes	396.263	443.212
Ch.82 Produits antérieurs		499.298
Total Recettes Fonctionnement:	909.537	1.560.959

S E C T I O N I N V E S T I S S E M E N T

DEPENSES:		
Ch.16 Remboursement d'emprunt	86.801	100.407
Ch.18 Rêglement dette sans réception de fonds	3.148	3.367
Ch.21 Acquisition meubles et immeubles	7.945	25.100
Ch.23 Travaux batiments (salle polyvalente)	50.000	1.071.235
Total Dépenses Investissement:	147.894	1.200.109

RECETTES:		
Ch.10 Subvention équipement		261.854
Ch.11 Prélèvement:recettes fonctionnement	93.819	672.995
Ch.16 Produits emprunts		200.000
Ch.25 Recouvrement de créances	54.075	65.260
Total Recettes Investissement:	147.894	1.200.109

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 11 Avril 1983.

Excusé M.Albert.
Participation de Monsieur le Percepteur de LHUIS.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 1983:

1982:
au 31/12/82 la section fonctionnement présentait un excédent de 685.000F. environ
au 31/12/82 la section investissement présentait un excédent de 16.000F. environ

Ces 701.000 F. environ d'excédent serviront cet-e année 1983 à l'autofinancement de la salle polyvalente.
Dans la section investissement,pour la salle polyvalente,il y a 860.000F. de restes à réaliser en DEPENSES.Dans cette même section investissement,pour la salle,il y a 450.000F. de restes à réaliser en RECETTES.Il y a donc un solde de 410.000F. de restes à réaliser en dépenses.Sur les 710.000 F.,il reste 310.000 F. utilisables par la commune qui serviront à financer les dépassements sur les travaux de la salle polyvalente.

1983:
Monsieur le Percepteur présente le projet de budget primitif:
Quelques modifications sont effectuées par le Conseil Municipal.
Section Fonctionnement - DEPENSES:
Ch.64:une somme de 5.500 F. est demandée au titre de la participation au collège de Belley.Le Conseil Municipal souhaite se renseigner à propos de cette redevance.

CH.65: (subventions) Le Conseil Municipal décide d'augmenter l'allocation du Sou des Ecoles qui passe de 6.600 à 7.500 F. compte tenu du fait que celle-ci sert à financer l'achat des fournitures scolaires,généralement pris en charge par les communes et en nette augmentation.
Les autres subventions aux sociétés sont inchangées.

- RECETTES:

Ch.70: une augmentation du prix de l'eau sera prochainement fixée par le Conseil Municipal.

Ch.77: Contributions directes:

T.Habitation	: taux 82 :	6,24	taux 83 :	6,50	(taux moyen	8,29)
T.Foncier Bati	: taux 82 :	7,62	taux 83 :	7,92	(taux moyen	11,11)
T.Foncier Non Bati	: taux 82 :	30,26	taux 83 :	31,47	(taux moyen	34,73)
TProfessionnelle	: taux 82 :	9	taux 83 :	9	inchangée	

Le Conseil Municipal,estimant après débat qu'une parité doit être maintenue entre elles décide une augmentation du taux des trois premières taxes.(Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bati,Taxe sur le Foncier Non Bati) de 4 %.Ce qui répercute en moyenne pour chaque habitant (compte tenu des augmentations imposées par l'addministration) une hausse de environ:
T.H.:17,5% T.F.B.:17,5% T.F.N.B.:13,3%.
Le Conseil Municipal décide de ne pas toucher à la taxe professionnelle car son taux atteint le niveau du taux départemental et le dépasser ne serait pas incitatif à l'installation de nouvelles entreprises sur la commune.
Ces augmentations des taux représentent pour la commune une augmentation du produit fiscal de 9 %:

T.Habitation	132.000 ———	137.000
T.Foncier Bati	86.258 ———	89.600
T.F.N.Bati	3.700 ———	3.900
T.Professionnelle	156.780	

Le Conseil Municipal vote le budget primitif après ces quelques modifications effectuées.

REPARTITEURS:

une liste de 24 personnes est présentée au département qui en choisira 12, (6 titulaires et 6 suppléants).

LOCATION DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE:
à titre temporaire vu la vocation scolaire de cet appartement.
Le montant reste fixé à 700 F./mois.

Questions Diverses:
- Carrière Morel:l'autorisation préfectorale a été obtenue.Lorsque la carrière sera en exploitation les versements seront faits en Juin et Décembre.
- Problème des chiens sur la voie publique: de nombreuses réclamations ayant été faites auprès des conseillés,Mm.Ramel demandeque ce point soit examiné.En particulier dans le quartier de Saint-Martin,de nombreux chiens divagants inquiètent la population et les promeneurs.Monsieur le Maire fera paraitre un article dans la presse demandant aux propriétaires une plus grande vigilance à l'égard de leurs animaux.
- Bibliothèque Municipale:Mm.Mercier demande un nouveau rayonnage.Le Conseil Municipal accorde les crédits nécessaires.
- Centre ménager:une demande de location par des vacanciers d'une partie des locaux du centre pendant les vacances d'été (cuisine) est rejetée.

=-

R E U N I O N   D U   C O N S E I L   M U N I C I P A L

du 16 Mai 1983

Excusée: Mm.Adouard.
M.le Maire présente le compte rendu des travaux des diverses commissions:

Commission des chemins vicinaux:
La commission propose:
- de retenir les travaux prévus en début d'année: entretien et remise en état des voies communales du Carre,Guillermin-Rigaud,de la Touvière (RIX),de Barlet.
- de renvoyer au budget supplémentaire le financement de la route de RIX avec la volonté et l'espoir de pouvoir faire celle-ci en entier.

Monsieur le Maire signale des détériorations importantes dues aux pluies excessives qu'il faudra examiner pour les prendre en compte si nécessaire,et fait part d'une demande de M. et Mm. Rigaud pour la mise hors d'eau du chemin d'accès à leur maison et pour laquelle il a demandé une étude et un chiffrage aux services techniques de la DDE.

Monsieur Déglise rappelle que,dans l'attente d'une modification des statuts du Syndicat Cantonal de voierie lui permettant la récupération de la T.V.A. sur les travaux d'investissement,la plupart des travaux prévus dans l'année précédente sont restés en suspens et qu'il faudrait les reprogrammer.Il rappelle par ailleurs que les membres de la commission unanimes avaient souligné conjointement à l'entretien et à la refection des chaussées elles mêmes,la nécessité impérative d'entretenir les abords de la voierie pour éviter sa détérioration trop rapide. (fossés d'écoulement,talus)

Il souligne par ailleurs que certains chemins,répondant à des critères analogues à ceux ayant fait l'objet de travaux,doivent eux aussi être entretenus et remis en état.Il suggère enfin une méthodologie en 3 points:
- recensement des travaux à faire en matière de voierie et classement en fonction de l'urgence de leur réalisation,en liaison avec les usagers.(tarvail par secteur)
- établissement d'un programme à faire chiffrer avec l'assistance technique de la DDE
- mise en place d'un calendrier de réalisation sur les 5 années à venir,en fonction des possibilités financières de la commune.

La commission se réunira le 31 Mai pour étudier ces problèmes.

Ordures Ménagères:
réunie le 12/4/83,la commission a examiné différents sites capables d'accueillir une nouvelle décharge contrôlée.Divers critères sont à prendre en compte: capacité suffisante,accessibilité facile et sans aménagement,propriété communale du terrain si possible,proximité de terre disponible pour recouvrir le dépot,gène minima pour le voisinage.

La prise en compte de ces données conduit la commission à retenir un site situé sur la "route nouvelle",en contre-bas de celle-ci,à proximité de la nouvelle carrière qui fournira de la terre résidu de son exploitation,et dont l'essentiel appartient à la commune.

Le Conseil Municipal accepte ce choix et charge M. le Maire de mener à bien les

études complémentaires nécessaires,et la procédure d'agréément de cette nouvelle décharge par les autorités compétentes.
L'avenir immédiat étant assuré par cette solution si elle aboutit,les contacts et recherches d'informations sur l'incinération seront néanmoins poursuivies pour rêgler le problème à long terme.
Dans cette perspective des renseignements sont demandés (coût,modalité d'installation) pour le ramassage du verre et l'installation d'un container.

Batiments Communaux:

Lors de sa visite des batiments communaux,le 18/4/83,la commission s'était fixé pour objectif de prendre connaissance de leur état et de réfléchir à leur utilisation future.Le premier constat fait a été celui de l'urgence de travaux demise en état des toitures pour supprimer les gouttières,travaux mis en route de suite.
En outre la commission propose:

ECOLE MATERNELLE:

- fauchage du pré,nettoyage des abords.
- finir de changer le grillage sur le mur de clôture et tailler les arbustes le long de la rue.
- mise à l'étude (devis) du revêtement du plancher (classe de Mm.Caminet) et de la réalisation d'un préau (plan,devis).

ECOLE DES GRANDS:

- rêgler les problèmes d'écoulement des eaux (cour arrière)
- rêgler quelques problèmes d'entretien (volets,fuite radiateur ,serrure...)
- prévoir à plus long terme la réfection des peintures (classe de M.Déglise) et le regoudronnage de la cour.
- le portail d'entrée devra aussi être remis en état.

BATIMENT de la MAIRIE:

- constat de la nécessité de la refection progressive de l'appartement occupé par M.Déglise.

La commission souhaite voir étudier la possibilité d'installer des logements au 1er.étage du centre ménager et dans les 2 étages du batiment de la mairie.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en conformité du batiment de la Gendarmerie sont en voie de réalisation,à la charge de la SEMCODA,organisme gestionnaire.(logements)

Information et Communication:

La nécessité d'un va et vient de l'information entre élus et administrés a été retenue comme principe directeur du travail du Conseil Municipal dans ce domaine.
Entre autres moyens (réunions,expositions) l'édition d'un bulletin municipal et communal reprenant la formule de l'Echo de Lhuis est proposée et adoptée à l'unanimité.Sa rédaction et mise en page sont confiées à la commission qui pour ce travail s'élargira aux bénévoles anciens membres de l'équipe de l'Echo de LHUIS (ou autres désireux de s'y joindre).
L'impression prise en charge par le budget communal,est confiée à l'imprimerie VAUBECOUR,Lyon 2em.qui a fourni le devis le plus intéressant (600 F./numéros à 350 exemplaires).
Pour sortir le 1er. numéro de la nouvelle série la commission se réunira le 24/5

REPARTITION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS:

Le conseil Municipal Vote:
1 part pour le Maire
1/2 part pour le 1er. adjoint (3/6)
1/6 part pour chacun des 3 autres adjoints.

Augmentation du prix de l'eau:

La dernière augmentation date de 1979:
en 1979 : de 0,70 à 1,00 F. le m3 (0,70 pour plus de 300 m3)
Le conseil Municipal propose;
En 1983 : de 1,00 à 1,25 F. le m3 (1,00 pour plus de 300 m3)
Il faut maintenant l'approbation du génie rural.

Salle Polyvalente:

Le Conseil Municipal renvoie à la commission des batiments la mise au point d'un rêglement intérieur.
Il désigne M.Bonnard et M.Déglise comme délégués pour superviser l'utilisation de la salle polyvalente.
Il fixe le montant de sa location:

POUR UTILISATEURS DU VILLAGE DE LHUIS:

- Lorsque la salle est utilisée par des associations à des fins non lucratives (Noël,assemblées générales,remise de diplômes...)

G R A T U I T E.

- Lorsque la salle est utilisée par des associations à des fins lucratives (bals concours de belote...)

3 0 0 F. pour les 3 premières utilisations
6 0 0 F. pour les suivantes

- Lorsque la salle est utilisée par des particuliers,des familles,pourdes repas ou autres réunions:

8 F. par personne reçue.

(à titre de renseignement la location de tables et chaises au Comité des Fêtes sera de 2 F. par personne.)

POUR DES UTILISATEURS EXTERIEURS AU VILLAGE DE LHUIS:

- pour les particuliers,les familles pour repas ou autres réunions

1 3 F. par personne reçue

(avec les mêmes prix de location de tables et chaises au Comité des fêtes)
- pour les société se servant de la salle à des fins lucratives,les conditions seront à débattre avec M. le Maire et les responsables de la salle .
Le Conseil Municipal désire que les bals d'associations extérieures soient refusés pour ne pas nuire aux sociétés locales.

Redevance du C.E.S. de Belley:

Lors de la séance du Conseil Municipal du 11/4/83 les conseillés avaient demandé que renseignement soit pris à propos d'une redevance due au C.E.S. de Belley.Le paiement de cette redevance est obligatoire en vertu d'une loi du 31/12/70 décret d'application du 16/9/71.

Permis de Construire:

Mm.Bongard:demande de construction d'un abri pour épurateur de piscine:Accordé.

Transport scolaire:

La commission des finances est chargée de l'étude.

Chemins de Montagne:

des particuliers extérieurs à la commune,circulent en véhicules tout terrain dans la montagne,endommageant les chemins et les bois.
Un panneau interdisant l'accès sera posé en bas de Marcou.

Vente des Brioches:

Une vente de brioches a été effectuée les 14 et 15 Mai en faveur de l'Enfance Inadaptée:

Recette brute:		6.992,50
Prix de revient:	-	1.150,00
Bénéfice net:	=	5.842,50 F.

La Municipalité adresse ses remerciements pour l'accueil reçu auprès de la population.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

E C H O D U N A N T

La présente saison de la société de Musique s'achève,et avec les divers travaux de tous,les répétitions de même.
L'école de musique présentera les candidats aux examens de Seyssel et de Peyrieu. souhaitons Bonne Chance à tous les candidats ! quelques uns d'entre eux poursuivront leurs connaissances par les stages de Varey.Le bureau remercie tous ceux qui au long de l'année ont envoyé des dons.Il vous donne rendez-vous le samedi 4 JUIN en l'église de Lhuis à 21 heures pour l'audition des jeunes instrumentistes. Venez nombreux les encourager.

S O U D E S E C O L E S

Pour clore l'année scolaire 82-83,le Sou des Ecoles vous invite à venir nombreux à sa grande Kermesse annuelle le 26 Juin 83.
Sous les ombrages de la place du champ de foire,de nombreux stands,des jeux vous offriront des distractions variées,et la joie de vous retrouver entre amis dans une ambiance chaleureuse...
Merci de votre visite.

A M I C A L E D E T E N T E E T L O I S I R S

C L U B 3 em. A G E

Journée Porte Ouverte le 17 Juillet 1983

S Y N D I C A T D ' I N I T I A T I V E

D U C A N T O N D E L H U I S

ASSEMBLEE GENERALE:
elle a eu lieu le 3 Mai 1983,en présence des Maires du Canton et de leurs délégués.Il y a eu renouvellement du bureau:

Président:	J.de Livonière
Vices présidents:	G.Folliet et A.Moiroud
President d'honneur:	M.le Maire de Lhuis,A.Giroud
Secrétaire:	S.Roux
Secrétaire adjoint :	M.Ramel
Trésorière:	Mm.Frigeni
Trésorier adjoint:	E.Roset
Assesseurs:	N.Ducaroy,G.Bonnard,M.Odini,E.Perrier

Fête du 31 Juillet:
Le Syndicat d'Initiative du Canton de Lhuis organise un Rallye Surprise, sur le thème des fables de La Fontaine.
A cette occasion nous proposons aux enfants du Canton de dessiner une fable de leur choix,une exposition sera présentée le soir du rallye dans le village accueillant la fin des épreuves.Nous attendons vos nombreux dessins.(avant le 20 Juillet).
Lors de cette réunion différents points ont été examinés:
- Préparation du Rallye,villages de départ et d'arrivée.
- Le balisage des sentiers pedestres qui a été commencé et qui offre déjà de nombreuses promenades sur le canton.
- Edition de nouveaux dépliants.
- Elaboration d'un Inventaire Cantonal du Patrimoine avec l'aide des maires et de leurs délégués.

R U G B Y C L U B
D U C A N T O N D E L H U I S

La 9em. saison du rugby club s'achève et comme la précédente elle a été bonne sur le plan sportif.
L'équipe 1 a été championne du Lyonnais 2em.série (15 victoires,1 nul,2 défaites) elle monte en 1 ère.série.
L'équipe réserve est seconde derr!ère le Rhône Sportif.
L'équipe du canton n'a pu cette année aller plus loin que les 16em.de finales du Championnat de France et s'est inclinée contre Franconville 7-6 après avoir battu Verdun-sur-le-Doubs en 1/32em.
En cette fin de saison,l'équipe s'est qualifiée pour la finale du challenge Courtois (preuve qu'elle n'est pas démobilisée),et doit disputer un tournoi organisé par "Anisette 51" récompensant les équipes qui ont marqué le plus d'essais dans leur série (un jeu de maillots est offert à chaque équipe : Roanne,St.Etienne,St.Rambert-en-Bugey,Lhuis,Mions,Succieu)

Pour 83-84,normalement Lhuis devrait faire partie des heureux élus pour représenter le Comité du Lyonnais en Coupe de France (épreuve nouvelle).
En Championnat,la poule de 1ère.série se compose:Cotes d'Arey,ASPTT Bourg, Chasse-sur Rhône,Terney,Villeneuve-de Marc,Ecully,Lhuis,et la Côte-St.André ou La Verpillère.
Les dirigeants lancent un appel auprès des parents qui ont des enfants agés de 8ans et plus car obligation va être faite au RCCL de posséder des équipes de jeunes (sous peine de ne plus prétendre à la qualification.

Les dirigeants et joueurs vous annoncent:

11 Juin à 17 heures Salle des fêtes de Lhuis
ASSEMBLEE GENERALE

14 Juillet à 14 heures
CONCOURS DE PETANQUE

14 Juillet à 21 heures
BAL POPULAIRE

13 Août à 21 heures
GRAND BAL (dans le cadre des festivités du 15 Août)

27-28 Aout
FETE DU RUGBY

Les joueurs,les dirigeants remercient tous ceux qui ont aidé le Club,durant la saison écoulée,par leurs dons et leur présence sur les bords du stade et les invitent à assister à leur Assemblée Générale.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=